

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En an. 36 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez H. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
6 Janvier 1880.

Chronique générale.

Au conseil des ministres de samedi, M. Grévy, tout en se déclarant prêt à signer le décret de grâces des condamnés de la Commune, a déclaré en même temps faire toutes ses réserves pour l'avenir et ne s'engager en rien pour ce qui concerne l'amnistie.

Le ministère est à peine installé, que certains journaux parlent de la conversion du 5 0/0 : les uns pour dire qu'elle est décidée, les autres pour affirmer que la question n'a pas été soulevée et qu'elle sera résolue dans un sens négatif.

De ces bruits contradictoires, il convient de dégager la moralité : de nouveaux coups de Bourse se préparent. A l'épargne de ne pas faire le jeu de la spéculation !

Une feuille naïve, pour nier l'éventualité de la conversion, dit que M. Magnin, le nouveau ministre des finances, n'a pas encore vu M. Grévy.

Il s'agit bien, vraiment, de M. Magnin et de M. Grévy ! n'y a-t-il pas M. Wilson ?

A ce sujet, nous lisons dans le Grand Journal :

« Mercredi, à dix heures du matin, la conversion de la rente était, paraît-il, chose décidée dans l'esprit de la majorité du conseil des ministres. A cinq heures du soir, le même jour, l'idée de la conversion était complètement abandonnée. M. Grévy, dans le conseil, avait parlé en sens contraire ; il avait rappelé aux ministres l'impopularité des quarante-cinq centimes en 1848, et avait manifesté sa répugnance absolue pour toute mesure financière qui jetterait le trouble dans tant d'intérêts, comme le ferait le pro- »

jet dont on l'entretenait. Nous pouvons ajouter que le nouveau ministre des finances, M. Magnin, est rallié à l'opinion du Président.

» Mais il y a plus. Nous croyons savoir que la prochaine déclaration du cabinet, sous forme de message ou autre, contiendra un passage dans lequel le gouvernement prendra soin de dire qu'il est opposé à toute idée de conversion. »

M. Spuller, préfet de la Somme, est en ce moment à Paris ; il a eu une assez longue conférence avec M. le ministre de l'intérieur.

Les Tablettes d'un Spectateur croient savoir qu'il est question de le faire permuter avec un autre préfet.

L'Estafette rapporte un propos de M. Clémenceau.

L'ennemi intime de M. Gambetta aurait dit :

« Avant six mois, je serai au pouvoir. »

M. de Freycinet a témoigné à ses collègues du ministère le désir de les voir se réunir en conseil presque tous les jours, afin de se livrer à un examen attentif de l'énorme stock de propositions et projets de loi que la Chambre a examinés, pour que le cabinet puisse prendre, à la rentrée, une attitude nette.

A l'occasion du nouvel an, plusieurs adresses ont été envoyées de province au prince Napoléon.

Ces adresses, qui étaient couvertes de signatures, ont éveillé l'attention de quelques zélés fonctionnaires républicains.

Il est question de faire poser la candidature de M. le général Farre au Sénat dans la Dordogne.

Par décret du 28 décembre, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, M. Allain-Targé, député, a été nommé membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat, en remplacement de M. Constans, député.

La confiance de la majorité dans le cabinet Freycinet est, nous assure-t-on, très-limitée.

Les quatre groupes des gauches, aussitôt la rentrée, auront des réunions ayant pour but d'élaborer un programme commun qui indiquera au nouveau gouvernement la politique générale à laquelle il doit se soumettre et surtout de quelle manière il faut entendre le mot épuration.

On annonce l'arrestation de Mohammed ben Abderahman, le chérif qui a fomenté l'insurrection de l'Aurès.

Depuis longtemps les autorités militaires suivaient sa piste, et c'est aux environs de Gabès, en Tunisie, qu'on a enfin pu le saisir.

On écrit d'Amiens, à la date du 31 décembre :

« Un fiasco bien mérité. — Mardi soir a eu lieu dans le vide, on peut le dire, malgré le talent incontesté de quelques-uns des artistes qui se faisaient entendre, le concert donné au profit de la Caisse des écoles. Jamais nous n'avons vu notre salle de spectacle aussi abandonnée, même de son public accoutumé : muette, mais éloquent protestation du bon sens public et des honnêtes gens de tous les partis contre les agissements despotiques et liberticides de nos pachas républicains. »

» Notre administration municipale prévoyait-elle ce fiasco ? C'est probable, car elle avait cru devoir prendre ses précautions, et,

pour remplir les banquettes qui allaient demeurer inoccupées, elle n'a trouvé rien de plus convenable que de faire arriver au pas gymnastique et par escouades lycéens et normaliennes, moyen comme un autre de remplir quelque peu la salle... sinon beaucoup la caisse !

» Comment qualifier ce nouvel agissement de la municipalité d'Amiens ?

» Si l'administration municipale d'Amiens a voulu nous donner un spécimen d'instruction tout à fait laïque, elle a parfaitement réussi hier soir. Pour notre compte, nous nous tenons pour parfaitement édifiés sur la manière dont on entend ici le respect de l'enfance... mais rien n'était plus utile que de pouvoir le constater publiquement.

» C'est fait. »
» Qu'à défaut des consuls, les parents aient l'éveil... Caveant parentes ! »

La débacle à Paris.

Nous continuons à donner des détails sur la débacle des glaces de la Seine.

Le petit bras de la Seine était complètement pris depuis la Morgue jusqu'au barrage. Là, les glaçons s'étaient accumulés et formaient des montagnes d'une grande élévation. Des sapeurs-pompiers s'étaient installés à cet endroit pour procéder au déblaiement, sauver les barques qui étaient enserrées par les blocs glacés au milieu du fleuve et prévenir les accidents. Malgré leurs efforts, deux bateaux ont sombré, l'un au pont Saint-Michel, l'autre au Pont-Neuf.

Les pompiers procédaient au sauvetage des barques qui se trouvaient au milieu de ce petit bras du fleuve. Rien de plus curieux que ce sauvetage. Les hommes marchaient sur les glaçons, au risque de disparaître ; des cordages étaient attachés aux barques et chacun, s'attelant à ces cordages, aidait au sauvetage.

Au pont de Sully, la moitié de la Seine est encore prise, et l'on a devant soi un immense amas de glaçons.

Devant l'Entrepôt des vins, les glaces, s'écoulant par un étroit chenal, avaient re-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Mme d'Astiville, malade d'émotion, l'était aussi de mécontentement. Sans oser prétendre que son beau Gustave se fût conduit comme un sot, elle récriminait aigrement sur la façon dont il eût dû mettre à profit cette occasion romanesque d'affirmer son dévouement.

— A ta place, déclamaient-elle du fond de son lit où la clouait un bouleversement majeur, à ton âge, avec ta force, au premier cri : « Au feu ! » j'aurais sauté sur la fille, ou sur la mère au besoin, même si ni l'une ni l'autre n'avait couru de danger, et je l'aurais bel et bien emportée, dans la cour, dans le jardin, je ne sais où, pourvu que tout le monde en fût témoin.

— Vous en parlez bien à votre aise, ripostait Gustave avec colère. Est-on maître de ses nerfs ?... Les vôtres sont-ils plus solides ?... Il me semble même que, si vous ne pouviez préserver ces dames de tout accident, vous pouviez au moins vous en inquiéter un peu, ce que vous n'avez pas songé à faire non plus, avant de fuir l'incendie.

— Mon cher, je n'ai pas l'intention, que je sache, d'épouser la cousine. Qui veut la fin veut les moyens.

— Tu as laissé échapper les moyens, et la fin t'échappera, conclut le père qui n'approuvait que tout juste les théories de sa femme.

Il faut passer, d'une plume rapide, sur les souffrances atroces qu'endurait, sans rien avoir de la foi ni de l'espérance d'une martyre, la malheureuse Césarine.

Sa vie fut gravement et longuement menacée, tandis que son corps mutilé, enseveli sous une triple couche de ouate, comme un colis fragile, gardait déjà la funèbre immobilité de la mort.

La tête seule semblait vivre, pleine de visions horribles, de terreurs incessantes, de délire, de cris de douleur. Vint ensuite l'apaisement absolu, l'atonie suprême, et le docteur, qui avait redouté l'exaltation, redouta plus encore le coma.

Jours d'angoisses, nuits moroses, interminables séries de craintes, Emmeline portait ce faix écrasant avec la virile énergie des âmes fortes.

La volonté restait ferme, la douceur constante, l'organisme résistant. Rivée à ce lit de souffrances, épiait sur la physionomie bouleversée de la malade chaque désir pour le prévenir, chaque torture pour la soulager, cette jeune fille unissait la prévoyance à la tendresse, la légèreté de main d'un praticien à la mansuétude d'une sœur de charité.

Pierrette, qui l'aidait avec tout son cœur et toutes ses forces, s'ébahissait de la voir si sereine sous l'épreuve, et si confiante en l'avenir.

Quand la malade s'endormait enfin, après de longues heures de supplice, Emmeline fermait les yeux pour mettre à profit ces rares instants d'accalmie. C'était son seul repos, que M. de Madiran respectait scrupuleusement.

Le soir, Pierrette descendait au salon où elle était sûre de trouver Robert inquiet, discret, attristé, qui venait fidèlement s'informer, attendre. Souvent, la malade réclamait l'incessante présence de ses deux gardiennes, et le visiteur, oublié dans sa solitude, voyait couler une à une les heures, sans que la sœur du capitaine vint lui donner la poignée de main accoutumée.

Plus rarement encore paraissait Emmeline. Quel rayon de soleil entraient avec elle dans l'immense salon désert ! A la hâte, elle échangeait avec le jeune homme quelques paroles attendries, dont la vie menacée de la comtesse faisait tous les frais ; puis elle s'envolait, et Robert écoutait avec délice le bruit de ces petits pieds légers courant, dans les appartements sonores, vers leur poste de dévouement.

M. de Madiran rendit à Emmeline les services les plus précieux. Son âge, son caractère, son titre d'ancien ami le rendirent le commensal de cette maison de deuil, où la responsabilité de la direc-

tion retombait tout entière et tout à coup sur une enfant inexpérimentée.

Mme d'Astiville s'était offerte à la suppléer ; obséquieuse, mielleuse et se dépensant en efforts malheureux pour faire oublier la défection de son fils, elle n'inspirait à sa jeune parente qu'une indifférence teintée de répulsion. Et rien ne peut exprimer le dépit de la dame en voyant l'autorité sur les gens de l'hôtel, la confiance et la sympathie de la dévouée garde-malade passées de ses mains dans celles du vieil ami de la maison.

— Ce sont des intrigants qui nous supplantent ! dit-elle en enveloppant le père qu'elle voyait peu, et le fils qu'elle ne voyait pas, dans une même rancune.

Le printemps était venu sans que personne ne pensât, dans les deux hôtels miotieux, que l'heure sonnait des départs pour la campagne.

La comtesse d'Anglejean, bien que hors de danger, était encore intransportable. M. de Madiran ne se souvenait plus qu'il avait, en Champagne, une terre qui réclamait ses soins.

Le réveil de Césarine à la raison et à l'existence fut poignant. Après avoir triomphé, par la force de sa nature, du délire et de l'atrophie, il lui fallut triompher de son propre désespoir.

Elle se voulut voir telle qu'elle était, les bras raccornis et raccourcis, ces bras ronds qui avaient fait l'admiration des statuaires... les attaches roya-

poussé et mis en partie à sec d'énormes chaland sur le bas-quai.

Au pont de Bercy, plusieurs accidents ont eu lieu : c'est, du reste, dans ces parages que la débâcle a produit les plus sérieux ravages.

Des lavoirs ont été enlevés, des bateaux ont été détruits et une partie des barriques, pleines pour la plupart, qui se trouvaient sur les quais ont été entraînées par le courant.

Un des côtés pittoresques, mais non des moins navrants, de ce sombre tableau, était le déménagement des marinières, que la débâcle chassait.

C'est vendredi, à minuit, que le service de la navigation a prévenu les marinières du danger qu'ils couraient. Leur déménagement a aussitôt commencé; meubles et ustensiles de ménage ont été déposés sur les quais.

Entre le pont National et le pont de Bercy, la panique est effroyable. Au quai de la Gare, des centaines de travailleurs, hommes et femmes, dans l'eau jusqu'aux genoux, déchargent des bateaux, roulent des tonneaux, transportent des sacs.

Nulle trace des travaux du pont de Tolbiac. Tout est submergé par les eaux ou envahi par les glaces.

Au pont de Sully, les désastres sont considérables. L'arche gauche de ce pont est obstruée par un grand chaland; l'estacade de la pointe de l'île Saint-Louis est fortement endommagée, et les pontons des bateaux-omnibus ont beaucoup souffert.

Au pont Saint-Michel, la débâcle est longtemps arrêtée par un amoncellement de glaçons et de débris. Trois bateaux chargés de sacs viennent se briser avec un tapage effroyable contre les arches.

Au pont au Double, une montagne de glaces reliait longtemps prisonniers une centaine de tonneaux vides.

Au pont des Arts, d'immenses poutres viennent battre en brèche les arches du pont, qui oscille d'une façon inquiétante, et ferment une des arches. Il se produit bientôt un vaste amoncellement de glaçons, de planches, de meubles, de barriques brisées.

Dépourvu de sa passerelle, qui a été détruite, le pont des Invalides voit s'écrouler en partie l'une de ses voûtes en reconstruction.

Vers 11 heures, 15 bateaux emportés par le courant se heurtent contre les piles du Pont-Neuf; un craquement épouvantable se fait entendre, et deux de ces bateaux disparaissent instantanément.

L'alarme est aussitôt donnée, les sapeurs-pompiers du poste de l'Etat-Major arrivent bientôt et, dirigés par leur colonel, M. Saint-Martin, commencent à opérer le sauvetage.

Dans presque tous ces bateaux se trouvent, outre les marinières, des femmes et des enfants qui, affolés, poussent des cris déchirants. Ordre est immédiatement donné d'abandonner sur-le-champ ces bateaux, et fort heureusement cet ordre est promptement exécuté, car un instant après et en moins d'une minute un de ces bateaux sombre.

Toutes les cabines sont soigneusement visitées et tout ce qu'il est possible de sauver est enlevé. Quel spectacle navrant de voir le long de la berge ces pauvres marinières, craignant de voir d'un moment à l'autre leur bateau disparaître, et femmes et enfants pleurer près d'eux à chaudes larmes!

Pendant une partie de la journée, on a eu des craintes sérieuses pour le pont de Solférino, le pont de Grenelle et la passerelle de Passy.

Une foule immense n'a cessé de stationner samedi sur les quais de la Seine. La circulation était, ainsi que nous l'avons déjà dit, absolument interdite sur un grand nombre de ponts. Des escouades d'agents de la paix en défendaient l'accès et veillaient au maintien du bon ordre, tandis que des détachements de sapeurs-pompiers exécutaient des mesures de sauvetage.

Mais après la débâcle l'inondation. Les eaux de la Seine ont grossi dans des proportions considérables. On signale des débordements dans les environs de Paris et sur plusieurs points de la province. Des plaines sont inondées, des usines arrêtées. La panique est générale.

On peut remarquer que presque tous les ponts modernes sont les moins résistants. Celui de Solférino est tout construit en pierres, et pourtant il a fallu le barrer comme les deux autres qui sont en fer. La science contemporaine, qui est si infatuée d'elle-même et qui croit tout possible, soutient mal aujourd'hui la comparaison; ses œuvres menacent de crouler sous une débâcle de glaces. On a parlé souvent de jeter bas les vieux ponts de Paris pour les reconstruire avec une architecture plus élégante; nous demandons au contraire qu'on les conserve, car en pareil cas nous préférons la solidité à l'élégance, et sans eux, à cette heure, on ne pourrait pas traverser d'une rive à l'autre.

On mande de Metz que la débâcle de la Moselle a commencé le 1^{er} janvier.

Les eaux de la rivière ont envahi toutes les parties basses jusqu'à Ars. On mande de Millery, en amont de Metz, que les eaux ont encore remonté.

La Seille a aussi éprouvé une crue et a inondé toutes les prairies.

Etranger.

ANGLETERRE. — On nous écrit de Londres :

« On continue à se préoccuper très-sérieusement du nouveau ministère en France, d'autant plus que l'amiral Pothuau serait à la veille de nous quitter pour aller à Berlin comme ambassadeur de France; alors M. Challemel-Lacour viendrait à Londres, ce qui ne convient que très-médiocrement à lord Beaconsfield, très-impopulaire, à cause de l'agitation toujours croissante des radicaux et des internationalistes étrangers qui

pullulent en Angleterre. Le mot d'ordre pour mettre à mort est venu de Londres.

» Strictement, les radicaux espagnols qui ne se dissimulent que très-imparfaitement sont complices d'Otero Gonzalès; mais, d'après la loi anglaise, il y aurait non-seulement une grande difficulté, mais encore une impossibilité légale à obtenir leur extradition.

» M. Challemel-Lacour est beaucoup trop radical aux yeux des Tories; quant à M. Waddington, quand bien même il serait disposé à revenir sur sa décision, la reine ne l'accepterait pas, et cela se disait tout haut l'année dernière dans les couloirs de la Chambre des communes. Il y a donc longtemps que ce n'est un secret pour personne ici. »

ESPAGNE. — Samedi, le bruit courait, dit la *Correspondencia*, qu'en présence de la tentative de régicide, les oppositions des deux Chambres espagnoles, qui s'abstenaient de prendre part aux séances, vont abandonner cette attitude et reparaitre au Parlement.

— On écrit de Madrid :

« L'existence d'un traité secret entre l'Autriche et l'Espagne se révèle. C'est aux instances de l'empereur François-Joseph que le roi Alphonse est venu au secours des Silésiens et a donné cette marque publique de sympathie pour les sujets de l'empereur d'Allemagne. Ce rapprochement est très-significatif et est considéré ici comme très-grave à un moment où les républicains avancés en France arrivent au pouvoir. Les libéraux, les modérés mêmes, considèrent cet acte comme impolitique et prématuré. »

— L'attentat de Francisco Otero est le cinquième crime du même genre commis en Espagne depuis 1870.

Le 27 décembre 1870, un mois après l'élection du roi Amédée, le maréchal Prim, au sortir des Cortès, recevait plusieurs coups de fusil, rue Turco. Trois jours après, il mourait des suites de ses blessures. Les véritables auteurs de ce crime n'ont jamais été punis et ne le seront sans doute jamais.

En août 1871, un inconnu tira sur le roi Amédée un coup de pistolet sans l'atteindre.

L'année suivante, le 18 juillet 1872, des individus apostés, dont plusieurs furent arrêtés quelques minutes après, tirèrent cinq ou six coups de fusil sur la voiture royale, où se trouvaient le roi Amédée et sa femme.

Le 25 octobre 1878, le roi Alphonse a failli être la victime d'un attentat dont l'auteur Moncasi fut exécuté le 4 janvier de l'année suivante.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, parlant de la démission de M. le comte de Saint-Vallier, s'exprime de la manière suivante :

« C'est un fait avéré que la nouvelle de la démission de M. le comte de Saint-Vallier a été accueillie dans la presse allemande par des regrets unanimes.

» Le diplomate français a en effet prouvé, par la conduite qu'il a tenue ici, qu'il n'est

pas impossible aux deux grands peuples de France et d'Allemagne d'entretenir l'un avec l'autre des relations cordiales et amicales. »

— On écrit de Berlin que M. de Bismarck ne veut d'aucun ambassadeur de France qui n'ait fait sa carrière dans la diplomatie. Il a conseillé à l'empereur d'insister pour avoir à Berlin un plénipotentiaire français qui ait marqué par de longs services au département des affaires étrangères. Il n'en manque pas; mais, en raison même de la composition même du ministère Freycinet, on n'acceptera pas d'ambassadeurs qui doivent leur fortune diplomatique aussi soudaine qu'inespérée au caprice des changements politiques en France.

Chronique militaire.

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général Farre, a quitté Paris ces jours-ci pour aller faire ses adieux aux troupes du 14^e corps d'armée et du gouvernement de Lyon.

A son retour, il procédera au remaniement du ministère de la guerre.

Il paraîtrait que M. le général Farre a l'intention de réaliser un projet qui consisterait à grouper dans une direction spéciale les services généraux, tels que le recrutement, la réserve et l'armée territoriale, la correspondance générale, la justice militaire.

Le lieutenant-colonel du génie Richard est nommé chef du cabinet du ministre de la guerre.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

L'anxiété est toujours grande à Saumur, quoique, pendant la nuit dernière, rien d'extraordinaire ne se soit manifesté sur la Loire. Elle a cru de 15 centimètres environ, et depuis ce matin elle a décliné de cette même quantité.

Mais on sait que la débâcle de Tours est opérée, ainsi que celle de Blois, et cette nouvelle masse de glaçons doit venir aujourd'hui heurter le barrage de glaces de l'île de Souzay. Alors, ou celui-ci tiendra coup, et la levée de la Loire est menacée, ou il cédera, et le tout peut se précipiter dans la soirée ou la nuit prochaine sur Saumur et ses ponts avec une vitesse vertigineuse.

Dans l'un et l'autre cas, des malheurs sont à craindre. L'inondation de la Vallée à cette époque, avec les glaçons qu'elle entraînerait, serait une calamité désastreuse; d'un autre côté, si les ponts de Saumur résistent, ce qui paraît douteux, la ville serait submergée comme en 1856.

M. l'ingénieur en chef d'Orléans est arrivé cette nuit à Saumur, pour prendre la direction des travaux.

Au moment où nous mettons sous presse, des échelles de cordages descendent du pont sur la glace, une équipe de travailleurs tente de nouveaux sondages, et l'on se propose d'user de la dynamite dans l'après-midi.

L'eau, à Montsoreau, est à 5 mètres, et aborde la levée. La Loire a amené devant le port des pièces de charpentes et des fragments de toitures qui proviennent de l'écroulement de quatre maisons qui étaient sur les bords de l'Indre.

L'eau monte toujours dans le Verron. On annonce un mètre de crue à Tours.

Nous apprenons que la musique municipale de Saumur offrira, dimanche prochain 11 janvier, dans les salons de la Mairie, une soirée musicale à ses souscripteurs.

Théâtre de Saumur. — Hier soir, à la représentation du *Pré au Clerc*, M^{lle} Gally-Larochelle, la nouvelle chanteuse légère dont nous n'avions pu encore apprécier le talent, s'est fait vivement applaudir dans le rôle d'Isabelle. C'est une cantatrice qui possède de réelles qualités, et nous concevons qu'elle ait été admise à l'unanimité au Grand-Théâtre d'Angers.

M. Gense, malgré son indisposition, a bien voulu se charger du rôle de Mergy, le ténor annoncé s'étant montré complètement insuffisant à la représentation de samedi à Angers.

les de son cou et de ses épaules réduites à l'état de cordages desséchés!... Sa blanche poitrine sillonnée comme un champ après le labour!... et son opulente chevelure, si épaisse qu'elle ne la pouvait tordre, se plaquait en rares mèches roussies sur un crâne dénudé!

Au milieu de ce désastre, son beau visage correct et fier avait conservé ses lignes pures idéalisées par la souffrance.

Elle eut comme un sourire pâle en constatant cette erreur ou cette miséricorde du fléau.

Pendant les semaines de son martyre, elle avait vu quatre visages amis se pencher à son chevet : sa fille, Pierrette, le docteur, M. de Madiran.

— Je ne vous fais donc pas peur? leur demanda-t-elle.

— Nous t'aimons! répondit Emmeline.
— Tout s'arrangera avec le temps, dit Pierrette.
— Et ce n'est pas payé trop cher! grommela le docteur.

— Le feu est un flatteur qui vous a respectée, madame, sourit le vieillard qui la connaissait mieux que les autres.

Et la réponse de M. de Madiran lui plut, en effet, davantage par sa consolante exagération, que la franchise du médecin, l'espoir de Pierrette et l'amour d'Emmeline.

Un jour elle demanda — c'était la première fois qu'elle faisait allusion à ce souvenir horrible —

qui l'avait arrachée aux flammes.

On lui nomma Robert, et M^{lle} d'Anglejean tressaillit de joie d'avoir enfin à rompre le discret silence que le jeune homme l'avait prié de garder.

Une surprise profonde se peignit sur les traits altérés de la malade.

— M. Robert!... Il n'était cependant pas au bal?

— Il a vu le feu de sa fenêtre, et, par les jardins, sautant par-dessus les murs, il est accouru se jeter dans le danger pour vous en tirer, ma mère.

Césarine courba la tête, comme pour cacher le regret qu'il ne l'eût pas laissée mourir. Puis, la relevant, et d'une voix triste :

— Vous lui direz que sa généreuse action, qui me condamne à vivre incomplète et mutilée, excite en moi plus d'admiration que de reconnaissance.

— O mère! s'écria la jeune fille blessée dans sa justice instinctive, il a failli périr asphyxié, il vous a rendu à mon amour, et vous ne voulez pas le bénir avec moi?

— Je soupçonne que vos remerciements, s'ils ont la chaleur que vous déployez, lui plairont plus encore que les miens.

— Mais vous-même?...

— Moi, ma fille, je suis retranchée du monde des vivants; ils ne me verront plus.

— Que dites-vous?

— Rien que de très-naturel.

— Oh! non... non, car je ne puis vous com-

prendre.

— Vous m'avez entendu désigner parfois sous le nom de la « belle comtesse d'Anglejean ».

— Toujours, dit naïvement Emmeline.

— Eh bien! je serai désormais « l'invisible comtesse ».

— Même pour votre sauveur?

— Surtout pour lui!

— C'est bien vrai, dites, mère?... vous ne lui direz jamais merci, à monsieur Robert?

— Jamais, fit la comtesse d'un air sombre, car il eût fait mieux mille fois de me laisser dans la fournaise!

Emmeline, épouvantée, s'enfuit pleurer à l'ombre de son appartement une illusion chère et charmante : l'introduction si légitime et si méritée de Robert à l'hôtel d'Anglejean.

L'illusion s'envolait... Le nom de Robert ne fut plus que rarement prononcé, et la triste jeune fille se crut autorisée à le bénir davantage, à le lui dire un peu plus, puisqu'elle était seule à le faire dans cette ingrate maison.

Avec la convalescence, commença pour la mère et la fille une existence nouvelle et bizarre, comme s'il eût été dans l'éternel dessein de la Providence de tracer à M^{lle} d'Anglejean une voie de plus en plus épineuse.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

M^l. Longueville est une gentille Nicette, et M. Boulanger un Cantarelli très-amusant. Un des artistes de l'orchestre, M. Guidé, a reçu des applaudissements pour le solo de violon qu'il a si habilement exécuté.

On écrit de Noyant au *Journal de Saumur* que les travaux relatifs au chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir, par Noyant, marchent avec la plus grande activité possible. M. Martin, inspecteur général des ponts-et-chaussées, chargé du rapport, présentera son travail vers le 1^{er} janvier, ce qui permettra de convoquer le conseil d'enquête dans le courant de ce mois. Les travaux de l'avant-projet ayant été faits avec le soin le plus minutieux, tout porte à croire que cette affaire marchera avec rapidité et que l'année 1880 ne s'écoulera pas sans que le premier coup de pioche ait été donné.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS.

Il y a quelque temps, certains journaux avaient fait beaucoup de bruit autour du frère Cordret, directeur d'une école primaire libre de la rue des Bœufs, quartier Saint-Laud, à Angers, accusé d'avoir, par punition, arraché une dent au jeune Chapelet, qui fréquentait cette école.

Le frère, disaient le père et les journaux de la démocratie, l'*Electeur*, le *Patriote* et l'*Anti-Clérical*, avait violemment arraché une dent à l'enfant, lui avait déchiré la gencive, etc.; bref, tout un massacre.

Le 19 décembre, le sieur Chapelet, père de l'enfant, avait cité le frère Cordret devant le tribunal correctionnel d'Angers, demandant à faire la preuve du délit. Le tribunal avait renvoyé l'affaire à quinzaine.

A l'audience de vendredi 2 janvier, on a produit des témoins contre le frère, et l'éloquence de M^r Robert, longue et lourde, a développé, attisé, envenimé les conclusions du plaignant.

M^r Gavoyère a défendu le frère, en s'appuyant, à son tour, sur d'autres témoignages, qui ont réduit à leur juste valeur, c'est-à-dire à rien, les accusations de brutalité dont la presse radicale a fait tant de bruit.

Les enfants qui se trouvaient en retenue avec le petit Chapelet, au moment où le frère lui a arraché sa dent, ont été entendus. Ils se sont tous accordés à affirmer que c'est sur une demande formelle de leur camarade que le frère a procédé à l'extraction.

Le tribunal a remis au lendemain samedi, au commencement de l'audience, le prononcé de son jugement.

Avant de lire le jugement, M. le président Richard a relevé l'allusion faite par M^r Robert, dans sa plaidoirie, à une affaire qui s'est dénouée, il y a quelque temps déjà, à Angers, devant le tribunal correctionnel. D'après M^r Robert, un sous-maître de la pension Chevrollier aurait été condamné à 400 francs d'amende pour avoir donné une gifflé à un enfant placé sous sa direction. Or, il résulte des pièces consignées au dossier et résumées à l'audience par M. le président, que le nommé Dinard, sous-maître chez M. Chevrollier, avait, à l'insu d'ailleurs de ce dernier, frappé de coups de poings et de coups de pieds le jeune Grivet, au point de produire dans son organisme de graves désordres. L'enfant se plaignait à son père, qui dénonça le fait au directeur de la pension. Le sous-maître s'enfuit et écrivit à M. Grivet une lettre par laquelle il l'invitait à se rendre le soir dans la rue du Mail pour terminer leur différend. C'est sur ces faits, dit M. le président, que le tribunal correctionnel a condamné Dinard à 400 francs d'amende.

Nous regrettons, dit l'*Etoile*, que M^r Robert n'ait vu dans cette triste histoire qu'une gifflé donnée à un élève par un maître impatient. Il est très-facile de trouver des arguments de cette valeur; il suffit de dire le contraire de la vérité. Nous n'avons garde de supposer que M^r Robert a été de mauvaise foi, nous aimons mieux penser qu'il ne connaissait pas l'affaire ou du moins qu'il ne la connaissait qu'imparfaitement.

Après cette rectification, M. le président a donné lecture du jugement.

Le frère Cordret a été renvoyé des fins de la plainte sans dépens, et le sieur Chapelet devra payer tous les frais que lui ont fait faire la haine des radicaux qui l'avaient conseillé.

Tours.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*: « Nous apprenons qu'à la suite d'une réunion des membres du Bureau de bien-

faillance présidée par M. Rivière, maire de Tours, cette assemblée a décidé que le comité de secours de la Société alimentaire serait mis en demeure d'avoir à verser entre les mains du Receveur du Bureau de bien-faillance les sommes reçues par lui et destinées à secourir les malheureux.

M. le Receveur s'étant présenté devant le comité de la Société alimentaire a reçu de ce dernier le refus formel de verser l'argent recueilli.

Ceci revient à dire que sous la R. F., régime de toutes les libertés, ainsi que chacun le sait, les despotes intolérants qui nous gouvernent entendent supprimer même la liberté de la charité. »

La débâcle de la Loire à Tours.

La débâcle des glaces, dans la Loire, s'est produite à Tours pendant la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures. Des masses énormes de glaçons se sont accumulées en amont du pont de Saint-Symphorien. Emportées par le courant, qui devenait de plus en plus rapide, elles se divisèrent en deux parts, l'une se dirigeant vers les quais de Tours, l'autre vers Saint-Symphorien.

Sur ce dernier point, un bateau-lavoir, appartenant au sieur Gouray, a été défoncé par les bancs de glaces et a immédiatement sombré.

Dans le même instant, des craquements épouvantables se faisaient entendre près du quai du Vieux-Pont. Des glaçons d'un volume considérable étaient jetés le long des chemins de halage par la force du courant et venaient tomber sur le bateau-lavoir du sieur Terpreau. Ce bateau a été entièrement démolé.

Sur l'autre rive du fleuve, dans l'île Aucard, les bateaux composant l'établissement de bains ont reçu un choc qui les a fait couler en quelques minutes.

Après avoir causé ces désastres, les glaces, du côté de Saint-Symphorien, se sont écoulées, et l'eau, sur ce bras de la Loire, a pu reprendre son cours sans rencontrer d'obstacles.

Mais il n'en a pas été de même dans le lit principal de la Loire, du côté de Tours. Les abords du pont de pierre, qui avaient été complètement dégagés les jours précédents par les ingénieurs, ont été envahis en un clin d'œil par les glaçons, se présentant à l'entrée des arches en masse compacte et s'entassant les uns sur les autres.

Le soir, l'accumulation des glaces en amont et en aval était telle, que le courant se trouva interrompu. Tous les efforts des ingénieurs se portèrent alors vers la pointe de l'île pour dégager le passage.

On avait de grandes craintes pour l'établissement de bains qui se trouve quai du Pont-Neuf. En prévision d'une catastrophe, tous les meubles avaient été enlevés.

Vers neuf heures et demie, la débâcle eut lieu. L'établissement fut fortement ébranlé par les glaces, mais il n'éprouva aucun dommage.

À la même heure, une seconde débâcle se produisit vers le quai du Vieux-Pont, où se trouvaient deux bateaux-lavoir qui jusque-là avaient été épargnés. Le déménagement avait été opéré dans ces bateaux, appartenant aux sieurs Rencœur et Thibault. Tous deux furent défoncés par les glaces. On essaya inutilement de fermer les ouvertures qui venaient d'être faites et par lesquelles l'eau pénétrait par torrents. Les deux bateaux sombrèrent.

Un troisième bateau, placé en face du quai Foire-le-Roi et appartenant à M. LeFebvre, a heureusement échappé au danger. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Sur le Cher, des accidents matériels nombreux ont également eu lieu. Sur les rives de Saint-Avertin, Larçay, Vêretz, des bateaux ont été brisés et emportés à la dérive avec les glaces.

Arrestation d'un sorcier. — La gendarmerie de Thouarcé a mis en état d'arrestation le nommé Estevent, se disant originaire de Saint-Laurent-des-Autels, qui, depuis quelques mois, était réfugié chez les époux Jolivet, au village de Bois-Renault, et dont il exploitait la crédulité, promettant de les désorcèler.

Cet individu, déguisé en femme, parcourait les environs, mais seulement la nuit, et jetait l'inquiétude chez nos braves paysans. Les gendarmes ont dû, pour arrêter Estevent, demander du renfort; il s'était barricadé dans la maison de Jolivet et, la femme

de ce dernier aidant, refusait l'entrée à la force publique. Enfin, après une assez longue résistance, les gendarmes se sont introduits dans le bâtiment et ont trouvé Estevent accroché dans la cheminée, sous un feu assez ardent. La prison a dû lui sembler bien froide. (*Patriote.*)

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 6 décembre au 2 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS									
MM.									
1	Biénon.	1	1	1	2	4	14	7	20
2	Tessier.	10	5	1	1	14	38	38	27
3	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Béchereau.	»	1	1	4	7	26	6	44
5	Boutin.	7	4	1	»	19	37	25	60
6	Loigt.	»	»	5	1	2	11	»	15
7	Proutau.	»	2	»	3	7	13	12	16
8	Chalot.	3	6	4	8	17	55	56	47
9	Pallu.	»	1	»	18	4	28	4	23
10	Groleau.	»	»	»	4	15	»	3	13
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	16	7
2	Raineau.	»	»	»	»	»	»	6	3
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	11	14
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	5	6
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	5	11
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	6	8
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	8	4
8	Morreau.	»	»	»	»	»	»	6	16
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	4	6
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	3	7
11	Capit.	»	»	»	»	»	»	5	10
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	7	»

Marché de Saumur du 3 janvier.

Blé de semence.	—	Huile de noix.	50	125	—
Blé nouv. (1 ^h).	26	Huile de chene.	50	—	—
Fremont (1 ^h).	26	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy.	74	— Luzerne	50	—	—
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge.	65	— Luzerne	780	70	—
Avoine bar.	50	Paille	780	55	—
Fèves.	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs.	80	Cire jaune.	50	190	—
— rouges.	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Graine de lin.	70	Qualité (52 k. 500)	45	—	—
Chenevis.	50	—	40	—	—
Farine, culas.	157	—	36	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{er} qualité 135 à 150
Id.	2 ^e id. » à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{er} id. » à 110
Id.	2 ^e id. » à 100
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{er} id. » à 110
Id.	2 ^e id. » à 100
Le Puy-N-D. et environs 1877.	1 ^{er} id. » à 100
Id.	2 ^e id. » à 100
La Vienne, 1877.	» à 90
ROUGES (2 hect. 30).	
Souza y et environs, 1877.	» à 150
Id.	1879 » à »
Champigny, 1878.	1 ^{er} qualité » à 215
Id.	2 ^e id. » à 150
Id.	3 ^e id. » à »
Varrains, 1877.	» à »
Varrains, 1878.	» à 150
Bourguenil, 1878.	1 ^{er} qualité » à 160
Id.	2 ^e id. » à 130
Id.	3 ^e id. » à »
Restigné 1878.	» à 150
Id.	1877 » à »
Chinon, 1878.	1 ^{er} id. » à 150
Id.	2 ^e id. » à 140
Id.	3 ^e id. » à »

Faits divers.

La digestion. — Un journal donne les renseignements suivants sur le temps qu'exigent les principaux mets pour être digérés:

Le riz, le plus digestible des aliments, ne demande qu'une heure; — le gibier rôti, les marmelades de pommes et de poires, le saumon bouilli, les épinards, les asperges et le céleri cuit, les purées de légumes secs, exigent une heure et demie.

La cervelle, le tapioca et le sagou, une heure trois quarts.

Le lait cuit, le foie, la morue, deux heures; — le lait frais, la volaille bouillie, deux heures et quart; — l'agneau bouilli, les puddings, les huîtres, deux heures et demie; — les œufs à la coque, le mouton grillé, le jambon cru, le beefsteak, les pâtisseries, trois heures.

Le roastbeef, le porc rôti, les carottes, la salade verte, trois heures et quart; — les œufs durs, le vieux fromage, le bouilli, les navets, les pommes de terre et les oignons cuits, trois heures et demie.

La volaille grasse, le veau et le mouton rôti, le bouillon, quatre heures; — les fruits à noyau, le raisin sec, les amandes, cinq heures; — les salaisons et l'anguille grasse, six heures.

Enfin il faut, paraît-il, se méfier de l'ome-

lette au lard, du pâté d'anguille et de la matelotte.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

BOURSE DE PARIS
DU 5 JANVIER 1880.

Rente 3 0/0.	81 70
Rente 3 0/0 amortissable.	83 45
Rente 4 1/2.	112 50
Rente 5 0/0.	116 75

REVUE FINANCIÈRE.

Au point de vue de la Bourse, la semaine dont nous avons aujourd'hui à rendre compte a été excellente. Lundi, à la suite de la publication par le *Journal officiel* de la liste des membres du nouveau cabinet, une certaine réaction s'était produite tant sur nos rentes que sur les autres principales valeurs du marché. Dès mardi, nos spéculateurs étaient revenus à une appréciation plus favorable de la situation. Mercredi, dernier jour de l'année 1879, les inventaires de nos Sociétés de crédit pouvaient se clôturer à des conditions plus avantageuses qu'on ne l'avait espéré deux jours auparavant. Enfin, vendredi et samedi, la liquidation s'effectuait dans les meilleures conditions. Les reports étaient relativement bon marché, sauf sur le 5 0/0, où il a été payé un moment jusqu'à 45 c.

Tel est le résumé des opérations de la semaine déjà indiquées chaque jour par nos bulletins quotidiens. Maintenant, nous allons nous occuper, pour l'édification de nos lecteurs, de l'émission des 1,200,000 obligations de la Banque hypothécaire annoncée pour le samedi 10 janvier. Nous ne croyons pas à la réussite de cette souscription. Nous y croirons d'autant moins que le public connaît les intentions du Crédit foncier de France d'augmenter très-prochainement le chiffre de ses emprunts. Entre les obligations hypothécaires de la Banque hypothécaire et les seules obligations véritablement hypothécaires du Crédit foncier, les capitalistes ne sauraient un instant hésiter.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
Société anonyme au capital de 100 millions de francs
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
Le Samedi 10 Janvier 1880
1,200,000 obligations

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
OBLIGATIONS DE 1,000 francs
émises à 480 francs
Produisant 15 francs d'intérêt annuel, payables les 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre

Tous les titres seront remboursés à MILLE francs CONFORMÉMENT AU TABLEAU D'AMORTISSEMENT

6 tirages par an auxquels concourront tous les titres

Le 1^{er} Tirage aura lieu le 10 mars 1880 et le premier remboursement le 10 avril suivant, et ainsi de suite tous les deux mois.

Le prix d'émission est payable.

20 francs en souscrivant le 10 janvier 1880.
40 — à la délivrance des titres.
40 — le 10 juillet 1880.
40 — le 10 janvier 1881.
40 — le 10 juillet 1881.
40 — le 10 janvier 1882.
40 — le 10 juillet 1882.
40 — le 10 janvier 1883.
40 — le 10 juillet 1883.
40 — le 10 janvier 1884.
40 — le 10 juillet 1884.
60 — le 10 janvier 1885.

400 francs avec faculté d'anticipation partielle ou totale après la répartition.

Les titres provisoires, libérés de 60 francs, seront au porteur.

Les obligations définitives sont au porteur ou nominatives, au choix des souscripteurs.

Les titres définitifs seront munis de coupons trimestriels de 3 fr. 75 aux échéances des 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre. Les coupons, ainsi que le capital des titres

remboursés, seront payés aux Caisses des Etablissements ci-après désignés.

ON SOUSCRIT A PARIS :

Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix.
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, et à ses Caisses succursales ;
A la Société de Dépôts et de Comptes Courants ;
Au Crédit Lyonnais et dans ses bureaux de quartier ;
A la Société Générale et dans ses bureaux de quartier ;
A la Société Financière de Paris ;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
A la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les départements et à l'étranger :

A toutes les Agences et Succursales desdites Sociétés.

Les souscriptions d'unités sont irréductibles.

Répartition aussitôt après le 10 janvier 1880.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance, en envoyant 20 francs par obligation souscrite.

L'ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à

MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
revenues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,

reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			9 15 soir.
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 92 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH

4^e ANNÉE 1880

Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSÉE et MODES réunis : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr.; le 46^e volume, Paris, 7 fr. Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume.

NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50, avec la

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

30^e ANNÉE

SOCIÉTÉ DES

FILATURES ET CORDERIES

Mécaniques de l'Ouest.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions qu'un acompte de 12 fr. 50 par action sera payé, à partir du 25 janvier prochain, contre remise du coupon numéro 1.

Soit, net d'impôt, pour les titres nominatifs..... 12 f. 12
Soit, net d'impôt, pour les titres au porteur..... 11 60

AU MANS : Au Siège social de la Société.

A PARIS : Chez MM. PESNEL et C^{ie}, banquiers, 18, rue Richelieu ;
— Chez M. FRAZÉZ, banquier, 19, rue Saint-Marc.

EN PROVINCE : Chez tous les Banquiers.

A VENDRE

A près de 500.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE

Montée du Château.

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (1)

M^e GAUTHIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD, demande de suite un petit clerc.

MAISON

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

Rue de l'Ermitage, 2, et ruelle des Récollets,

Composée de six chambres à feu, cave, jardin, pompe et bassin.

S'adresser à M. Benjamin COUTARD, rue Dacier, 30. (682)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean.

UNE MAISON

Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud. S'adresser à M. AUBIN. (491)

A LOUER

TRÈS-BELLE MAISON

D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 65 cent.

Volets, tournants et virants.

S'adresser à M. Joseph DAVY, menuisier à Saumur. (683)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Ménitré (Maine-et-Loire).

AL. LEPELTIER

Épicerie, Confiserie, Droguerie.

AU BON MARCHÉ

MAGASINS DU CENTRE

Place de la Bilange, 4,

SAUMUR.

Spécialité de Chocolats, Bougies, Chandelles, Huiles, Savons, Sucres, et autres articles de consommation et de fantaisie.

Venez voir et comparez !

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 42 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. — M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble : 5 fr.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,